

## Frais du contrat d'assurance vie\*

<b>Nom du contrat</b>	<b>Concordances Lux Vie</b>
<b>Type du contrat</b>	Contrat d'assurance vie individuel libellé en euros et en unités de compte
<b>Montant minimal de versement initial</b>	250 000 €
<b>Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat</b>	NA
<b>Frais annuels</b>	
<b>Frais de gestion du contrat</b>	
Frais des supports	
Support fonds euros	1%
Support unités de compte	0,25% / trim soit 1% par an
<b>Frais de gestion des unités de compte</b>	
<b>1/Gestion libre</b>	
Fonds actions**(moyenne)	1,98%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,76%
Fonds obligations (moyenne)	1,18%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,46%
Fonds immobilier****(moyenne)	1,47%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	4,19%
Fonds diversifiés (moyenne)	2,03%
Dont taux de rétrocessions de commissions***	0,74%
2/Mode(s) de gestion pilotée ou standardisée	NA
<b>Autres frais annuels</b>	
frais forfaitaires	NA
frais proportionnels	NA
<b>Frais ponctuels par opération (taux ou montant maximal)</b>	
Frais sur versement	0,00%
Frais de changement de mode de gestion (en % ou en € )	NA
Frais d'arbitrage	
proportionnels ou forfaitaires	25 € forfaitaires
Nombre d'arbitrages papier gratuits par an	12 premiers arbitrages gratuits. Toujours gratuits en ligne.
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0%
Frais sur les versements de rente	0%
Frais de rachat	0%

**Assureur** : APICIL Life - Succursale française de The OneLife Company S.A., entreprise d'assurance sur la vie de droit luxembourgeois dont le siège social se trouve au 38, Parc d'Activités de Capellen à L-8308 Capellen, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B n°34.402, au capital social de 50 200 525 euros. Succursale pour la France : 51 rue de Londres, 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro RCS 878 395 169.

04/2023 - ER23/FCR0114

**NA : non applicable**

\*le tableau indique les principaux frais du contrat constatés au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

\*\*la catégorie "fonds actions" inclut les ETF et mais exclut les fonds de capital investissement(FCPR,FPCI,FPS) et les titres vifs.

\*\*\*part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

\*\*\*\*la catégorie "fonds immobilier" inclut les OPCI, les SCPI et les SCI.